

CONSIGNES pour la participation à la danse COUNTRY **au St Gérard Valley Country**

AVANT DE VOUS RENDRE AUX SÉANCES, ASSUREZ-VOUS :

- De ne pas avoir de fièvre.
- De ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédents l'activité.
- De respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par le Covid-19.

Nouvelles consignes en vigueur depuis le 9 aout 2021

CONTRÔLE DU PASS

- **Seules les personnes munies du pass sanitaire seront autorisées à participer aux séances**
- **La présentation du pass se fait dès la première personne, la jauge des 50 personnes ayant été supprimée, quel que soit l'établissement.**
- Le contrôle du pass sanitaire sera effectué systématiquement par une personne désignée responsable. Celle-ci aura à sa disposition l'application **TousAntiCovid Vérif**, qui permet de scanner le QR code correspondant au pass sanitaire et de contrôler sa validité tout en respectant la confidentialité des données.

PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est plus obligatoire pour les personnes ayant accédé à la salle au moyen d'un pass sanitaire.

INSCRIVEZ-VOUS

Inscrivez-vous, sur la liste de présence mise à votre disposition à chaque séance pour les nouveaux adhérents indiquez votre adresse complète et no de téléphone.

EN TOUTE CIRCONSTANCE, RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES PRÉCONISÉS PAR LES AUTORITÉS MÉDICALES

Les organisateurs se chargeront de désinfecter avec un produit adéquat les mobiliers, les toilettes et poignées de porte ayant pu être en contact avec les participants.

Ils prévoient également d'**aérer la salle entre chaque cours ainsi qu'à la fin des cours.**